

PV de la réunion d'information sur l'appel d'offres N° 01/2018_CAR/ASP pour l'élaboration d'une stratégie de communication pour la promotion de l'AMCP des îles Kuriat

Date : 07/03/2018

Lieu : Locaux du CAR/ASP

Etaient présents :

Image Conseil : M. Mourad Chakroun, M. Abdelkader Rhaïem

Sotuec : M. Mhamed Ben Rhouma

CAR/ASP : Yassine Ramzi Sghaier, chargé du projet Kuriat, Amel Mechmech, chargée du projet adjointe, Dorra Maaoui, assistante communication

APAL : Jamel Jrijer, gestionnaire de l'AMCP des îles Kuriat

Association Notre Grand Bleu (NGB) : Manel Ben Ismail, directrice

Déroulement de la réunion :

- Présentation du CAR/ASP et du cadre de l'étude
- Présentation du projet Kuriat et du contexte de l'élaboration de la stratégie de communication
- Présentation des termes de référence

Les points soulevés par les participants et les réponses du CAR/ASP sont les suivants :

	Questions / commentaires	Réponses du CAR/ASP
1. Profil du chef du projet	La désignation du poste de chef de projet indiquée dans la page 9 du dossier d'appel d'offres (spécialiste en communication) est différente de celle indiquée dans la page 18 (spécialiste en <u>communication environnementale</u>).	Le chef de projet doit être un spécialiste en communication, (voir les modifications au niveau de la page 18 du Dossier de l'Appel d'Offre)
2. Barème d'évaluation de l'équipe	Le barème de notation des experts est très sévère pour les Tunisiens, car il n'y a pas eu d'autres initiatives similaires en Tunisie en termes de communication. Il est suggéré de considérer les stratégies de communications institutionnelles dans l'évaluation.	Les stratégies de communication ayant porté sur des parcs nationaux, des aires protégées, terrestres ou marines, sur l'environnement de façon générale ou encore en développement durable, sont prises en compte dans l'évaluation et considérées comme étant des études « similaires », tel que mentionné dans le dossier d'appel d'offres. -Les études de stratégie de communication institutionnelle seront prises en considération dans l'évaluation Veuillez consulter le nouveau tableau de

		notation dans le Dossier de l'Appel d'Offres).
3. Copies conformes des attestations de bonne fin des études réalisées	A défaut de pouvoir fournir toutes les attestations de bonne fin, est-ce qu'il est possible de ne fournir que les coordonnées des personnes auprès desquelles le CAR/ASP pourra vérifier la bonne exécution des études mentionnées en référence ?	L'originale ou une copie du PV de réception définitive des études doivent être présentées. Si cela n'est pas possible, le PV de réception provisoire sans réserve peut être accepté le cas échéant.
4. Possibilité de groupement avec un bureau d'études / expert étranger (non tunisien)	Dans le cas d'un groupement avec une partie étrangère (non tunisienne), dans quelle devise l'offre financière doit être présentée, et est-ce que le CAR/ASP peut directement payer l'expert ou le bureau d'études en euro ?	<p>Tous les prix unitaires, sous totaux ainsi que le montant total de l'offre (HTVA et TTC) doivent être libellés en Dinar tunisien.</p> <p>Il est rappelé qu'en cas de groupement, le type du groupement doit être spécifié et le mandataire du groupement doit être désigné.</p> <p>Le mandataire du groupement doit représenter le groupement vis-à-vis du CAR/ASP.</p> <p>En cas de groupement entre un partenaire tunisien et étranger, la législation tunisienne permet le paiement en euro au profit du partenaire non tunisien.</p> <p>Le transfert en devise devrait être effectué par le groupement et les démarches nécessaires entreprises auprès de la banque centrale selon la réglementation tunisienne en vigueur.</p>
5. Législation tunisienne relative aux aires marines et côtières protégées	Est-ce qu'il existe des textes officiels sur les AMCP en Tunisie ?	<p>Les textes suivants peuvent être consultés en ligne (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi 72 de 1995 sur la création de l'APAL. ▪ Loi 49 de 2009 sur les aires marines et côtières protégées. ▪ Décret 1844 de 2014 sur le Conseil National des aires marines et côtières protégées.

<p>6. Composition de l'équipe proposée</p>	<p>Est-ce que le prestataire peut proposer une équipe comportant plus de profils que ceux demandés dans le dossier d'appel d'offres ?</p>	<p>Le prestataire peut renforcer son équipe si nécessaire, en précisant dans son offre le rôle et la valeur ajoutée de chacun des membres proposés.</p> <p>Toutefois, au moment de l'évaluation, le CAR /ASP ne prendra en considération que les profils mentionnés dans le Dossier de l'Appel d'Offres.</p> <p>Et comme stipulé dans le dossier de l'appel d'offre page 18, il est possible de proposer deux experts par spécialité, mais au niveau de l'évaluation par poste, c'est la note la moins élevée qui sera retenue.</p>
<p>7. Exécution de la stratégie de communication</p>	<p>Est-ce que le prestataire peut proposer dans son offre des services non mentionnés dans le dossier d'offres, notamment l'assistance technique pour la mise en œuvre des actions proposées dans le plan de communication ?</p>	<p>Le prestataire peut proposer des actions supplémentaires à titre d'information, mais seules les prestations demandées seront effectivement considérées pour le choix des offres.</p>
<p>8. Cycle de la stratégie de communication</p>	<p>La stratégie de communication devrait être proposée pour quelle période de temps ?</p>	<p>L'horizon de la validité de la stratégie de communication est de 10 ans.</p> <p>En ce qui concerne les actions à exécuter pour la mise en œuvre de la stratégie proposée, le projet Kuriat prévoit la programmation et la mise en œuvre de certaines activités de la stratégie durant de la durée du projet (deux ans et demi.)</p>
<p>9. Liste des documents cités en annexe 8</p>	<p>Comment accéder aux documents cités en annexe 8 ?</p>	<p>La documentation citée en annexe 8 est accessible via ce lien (cliquez sur lien).</p>
<p>10. Délais de soumission</p>	<p>Est-ce que les délais de soumission peuvent-être prolongés d'une semaine (4 avril 2018) ?</p>	<p>Le délai de soumission est prolongé jusqu'au 6 Avril.</p>